



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 5

Date de la réunion : Le 19 MARS 2026.

Lieu : Siège social du District de Football de la Seine-Maritime.

Membres présents : Mrs. Daniel **BECQUET**, Gérard **BOULENGER**, Bertrand **CALTOT**, Claude **CHEDRU**, Arnaud **DUBUC**, Nicolas **DUHAMEL**, Michel **FLEURY**, Thierry **LEDOUX**, Jean-Louis **MAURICE**.

Membres excusés : Mrs. Guillaume **DOUTRELEAU**, Thierry **LECOURT**, José **SISNIÉGA-SAIZ**.

Les décisions ci-après, de la commission Départementale des terrains et installations sportives, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille, pour le décès de :

☞ M. Marc **VÉRON**, ancien Président du F.C. Dieppe.

§§§§§§

Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Thierry **LECOURT** et de le revoir bientôt parmi nous.

§§§§§§

Adoption du procès-verbal :

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n°4 du 29 janvier 2026.

C'est le vice-Président, Nicolas **DUHAMEL**, qui animé la séance en remplacement de M. Thierry **LECOURT**, qui était absent.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

☎ 02 76 52 81 72

C.R.J.S. YERVILLE 240, Rue Notre Dame de PONTMAIN 76760 YERVILLE



Aucune autre remarque n'étant formulée, le P.V. est adopté.

§§§§§§

RAPPELS : Règlementation dans les documents « RTIS2021 » de la F.F.F. et « annexe 4 aux règlements généraux saison 2025-2026 » de la L.F.N.

☞ **Hauteur des buts :** La commission rappelle que la hauteur des buts est de 2,44 mètre, sous la barre transversale et elle est vérifiée dans tous les cas de contrôle, quinquennaux et ou décennaux. Cette vérification doit être faite par les clubs ou par les propriétaires, tout le long de la saison.

☞ **Bancs de touche :** La commission rappelle que, s'il y a présence de bancs de touche pour les joueurs, la zone technique doit être tracée en traits tirets, dans toutes les catégories, de T1 à T7 et FOOT A8. La commission rappelle qu'il n'y a pas de traçage à effectuer avec un banc de touche pour les officiels.

☞ **Zone de sécurité :** Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m, minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

§§§§§§

Classement des terrains :

LE MESNIL-ESNARD : stade Stanislas BILIK, NNI 76 429 0101.

☞ Reçu le document d'AOP.

§§§§§§

Demande d'avis préalable terrain :

BUCHY : stade municipal, NNI 76 146 0101.

- ☞ Reçu plan des vestiaires.
- ☞ Reçu plan de masse.
- ☞ Avis préalable favorable pour un niveau T5 PN.

LE HAVRE : stade Jacques PERCEPIED, NNI 76 351 0601

- ☞ Reçu le plan, mis à jour.
- ☞ **La CRTIS ne peut se prononcer sans la demande l'avis préalable signé.**

LE HAVRE : stade Maurice PORET, NNI 76 351 1801

- ☞ Reçu le plan de l'aire de jeu modifié.
- ☞ Avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN.

§§§§§§

Courriel : district@dfsm.fff.fr

☎ 02 76 52 81 72

C.R.J.S. YERVILLE 240, Rue Notre Dame de PONTMAIN 76760 YERVILLE



Classement des éclairages :

MONT SAINT AIGNAN : stade des coquets, NNI 76 451 0102.

- ☞ Éclairage moyen : 253 Lux U1H : 0,53 U2H : 0,69
- ☞ Il est proposé en niveau E5 (LED) jusqu'au 15/01/2030.

§§§§§§

Demande d'avis préalable éclairage :

BARENTIN : stade Georges BADIN 1, NNI 76 057 0201.

- ☞ Reçu les documents d'avis préalable d'éclairage.
- ☞ Éclairage moyen : 180 Lux U1H : 0,71 U2H : 0,83
- ☞ Avis favorable pour un niveau E6 (LED) sous réserve des tests in situ.

BARENTIN : stade Georges BADIN 2, NNI 76 057 0202.

- ☞ Reçu les documents d'avis préalable d'éclairage.
- ☞ Éclairage moyen : 169 Lux U1H : 0,68 U2H : 0,82
- ☞ Avis favorable pour un niveau E6 (LED) sous réserve des tests in situ.

§§§§§§

☞ **Rappel des dispositions réglementaires, toutes compétitions officielles doivent se dérouler sur un terrain classé.**

☞ Pour constituer un "dossier de classement" ou pour obtenir un "Avis préalable d'installation" avant d'effectuer des travaux : Contacter le D.F.S.M., prendre un R.D.V. avec la C.D.T.I.S.

GLOSSAIRE :

- ☞ L.F.N. : Ligue de Football de Normandie.
- ☞ C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.
- ☞ D.F.S.M. : District de Football de la Seine-Maritime.
- ☞ C.R.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives.
- ☞ R.T.I.S. 2021 : Règlement des terrains et Installations Sportives 2021.

§§§§§§

Prochaine réunion, le 30 avril 2026 à 14h00, au siège du District.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

☎ 02 76 52 81 72

C.R.J.S. YERVILLE 240, Rue Notre Dame de PONTMAIN 76760 YERVILLE



**Le Vice-Président de la
commission**

M. Nicolas DUHAMEL

**Le Secrétaire de la
commission.**

M. LEDOUX Thierry